

Délibération n°2018.00119

Urbanisme - Rétrocession des voiries et espaces publics de la ZAC de la Reneuse

Séance du 18 décembre 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 24

absents représentés : 8

absent non représenté : 1

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON (jusqu'à la délibération n°2018.00122), Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Gilbert TROUILLET, M. Guy DARAGON (à partir de la délibération n°2018.00123)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Franck SUREAU

Délibération n° 2018.00119

Urbanisme - Rétrocession des voiries et espaces publics de la ZAC de la Reneuse

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Marianne MARGATE, Adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement du territoire, au développement durable et aux transports ainsi qu'au droit des femmes,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2003 approuvant la création de la ZAC de la Reneuse,

Vu le traité de concession de la ZAC de la Reneuse du 22 décembre 2003, et ses deux avenants en date du 21 décembre 2011 et du 30 juin 2016,

Considérant que l'article 16 de ce traité dispose qu'au terme de l'opération, un transfert de propriété au bénéfice de la Commune doit s'opérer pour les voiries, espaces libres, réseaux divers ou autres équipements,

Considérant que l'opération d'aménagement de la ZAC de la Reneuse est arrivée à son terme le 31 décembre 2017,

Considérant qu'il convient donc de mettre en œuvre le transfert de propriété des parcelles ci-dessous listées, représentant une superficie totale arpentée de 53 031 m² (superficie cadastrée de 53 022 m²), afin de les intégrer au domaine public communal :

Parcelles	Superficies Arpentées m ²	Contenance Cadastre m ²	Destination	Propriétaire
BE 6	690	694	Débouché de la rue Diderot sur l'avenue Pablo Neruda	Semmy
BE 389	5 650	5 650	Place Nelson Mandela	Semmy
BE 390	865	865	Rue Denis Diderot	Semmy
BE 391	718	718	Rue Denis Diderot	Semmy
BE 392	1 356	1 356	Impasse du Curé Meslier	Semmy
BE 393	4 271	4 271	Rue Aimé Césaire	Semmy
BE 256	149	149	Espace public	Semmy
BE 395	271	271	Voirie	Semmy
BE 403	4 966	4 966	Rue du 14 juillet 1789	Semmy
BE 404	294	294	Rue de Nantes	Semmy
BE 405	756	756	Rue Camille Desmoulins	Semmy
BE 406	827	827	Rue Rouget de Lisle	Semmy
BE 408	227	227	Voirie	Semmy
BE 414	1 202	1 202	Rue Abraham Sarfati	Semmy
BE 416	236	236	Voirie angle rues Denis Diderot/14 juillet 1789	Semmy
BE 419	310	310	Passage Bobby Sands	Semmy
BE 421	224	224	Passage Thomas Jefferson	Semmy
BE 423	341	341	Passage Montesquieu	Semmy
BE 425	464	464	Passage Youssef Chahine	Semmy
BE 427	24	24	Voirie angle rues Aimé Césaire/Denis Diderot	Semmy
BE 428	979	979	Rue de la Faisanderie	Semmy
BE 430	2 756	2 756	Rue Aimé Césaire	Semmy
BE 431	383	383	Rue Taslima Nasreen	Semmy
BE 433	18 401	18 401	Mail des Droits de l'Homme	Semmy
BE 317	15	15	Avenue Franklin Roosevelt	Semmy
BE 320	1 694	1 694	Rue Denis Diderot	Semmy

BE 359	2 925	2 925	Angle rues Dulcie September/Angela Davis	Semmy
BE 360	386	386	Angle rues Angela Davis / Dulcie September	Semmy
BE 123	598	720	Angle rues de Richelieu/de Nantes	Semmy
BE 122	1053	918	Angle 39 rue de Richelieu/de Nantes	Semmy

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement, du cadre de vie, de l'espace public et du développement durable du 6 décembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 11 décembre 2018,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	32
POUR :	24 dont 7 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	8 dont 1 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage des parcelles ci-dessous listées :

Parcelles	Superficies Arpentées m ²	Contenance Cadastrale m ²	Destination	Propriétaire
BE 6	690	694	Débouché de la rue Diderot sur l'avenue Pablo Neruda	Semmy
BE 389	5 650	5 650	Place Nelson Mandela	Semmy
BE 390	865	865	Rue Denis Diderot	Semmy
BE 391	718	718	Rue Denis Diderot	Semmy
BE 392	1 356	1 356	Impasse du Curé Meslier	Semmy
BE 393	4 271	4 271	Rue Aimé Césaire	Semmy
BE 256	149	149	Espace public	Semmy
BE 395	271	271	Voirie	Semmy
BE 403	4 966	4 966	Rue du 14 juillet 1789	Semmy
BE 404	294	294	Rue de Nantes	Semmy
BE 405	756	756	Rue Camille Desmoulins	Semmy
BE 406	827	827	Rue Rouget de Lisle	Semmy
BE 408	227	227	Voirie	Semmy
BE 414	1 202	1 202	Rue Abraham Sarfati	Semmy
BE 416	236	236	Voirie angle rues Denis Diderot/14 juillet 1789	Semmy
BE 419	310	310	Passage Bobby Sands	Semmy
BE 421	224	224	Passage Thomas Jefferson	Semmy
BE 423	341	341	Passage Montesquieu	Semmy
BE 425	464	464	Passage Youssef Chahine	Semmy
BE 427	24	24	Voirie angle rues Aimé Césaire/Denis Diderot	Semmy
BE 428	979	979	Rue de la Faisanderie	Semmy
BE 430	2 756	2 756	Rue Aimé Césaire	Semmy
BE 431	383	383	Rue Taslima Nasreen	Semmy
BE 433	18 401	18 401	Mail des Droits de l'Homme	Semmy
BE 317	15	15	Avenue Franklin Roosevelt	Semmy
BE 320	1 694	1 694	Rue Denis Diderot	Semmy
BE 359	2 925	2 925	Angle rues Dulcie September/Angela Davis	Semmy
BE 360	386	386	Angle rues Angela Davis / Dulcie September	Semmy
BE 123	598	720	Angle rues de Richelieu/de Nantes	Semmy
BE 122	1053	918	Angle 39 rue de Richelieu/de Nantes	Semmy

DEMANDE qu'une collection complète de plans d'ouvrage tels qu'ils ont été exécutés soit fournie à la Commune et éventuellement aux concessionnaires de services publics et aux administrations publiques afin de leur permettre une exploitation rationnelle,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes régularisant la rétrocession des voiries, espaces libres, réseaux divers ou autres équipements, ci-avant listés, comme le prévoit l'article 16 du traité de concession du 22 décembre 2003,

DIT que lesdites parcelles d'une surface totale arpentée de 53 031 m² (superficie cadastrée de 53 022 m²), sont intégrées au domaine public communal,

DIT que ces transferts de propriété s'établissent à l'euro symbolique (1.00 euro),

DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal,

CONFIE à la SCP CASAGRANDE ET LABROUSSE 9 rue Lincoln 75008 Paris la rédaction de l'acte notarié et les publications afférentes.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.